

ANALYSE DU RISQUE THÉORIQUE DE SATURATION VISUELLE SUR ENJOURAN

Photomontages utiles pour analyser la saturation visuelle : n°18 et 19

Tableau 14 - Analyse théorique du risque de saturation visuelle – Village d'Enjouran

| Hypothèse fictive : vision panoramique à 360° dégagée de tout obstacle visuel (en réalité de nombreux masques – bâti, végétation... filtrent le regard, voire le bloquent au premier plan) | | | |
|--|------------------|--|--|
| Lieu de vie & d'habitat considéré = village d'Enjouran | État actuel | État actuel + autres parcs éoliens en projet (autorisés et en instruction) | État actuel + autres parcs éoliens en projet + projet de Louin |
| Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5 km, depuis le centre du village (A) | 36° | 76° | 103° |
| Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km, depuis le centre du village (A') | 19° | 23° | 23° |
| Indice d'occupation des horizons (A + A') | 55° | 99° | 126° |
| Seuil d'alerte n°1 de 120° atteint ? | NON | NON | OUI |
| Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire (B), en comptabilisant toutes les éoliennes des parcs distants de moins de 5 km | 5 | 18 | 22 |
| Indice de densité sur les horizons occupés : Ratio nombre d'éoliennes/angle d'horizons (B / [A+A']) | 0,09 | 0,18 | 0,17 |
| Seuil d'alerte n°2 de 0,10 atteint ? | NON | OUI | OUI |
| Espace de respiration : plus grand angle sans éolienne | 142° | 116° | 55° |
| Seuil d'alerte n°3 atteint si espace de respiration < 160° ? | OUI | OUI | OUI |
| Présence d'éoliennes dans un rayon de 2 km autour du village | OUI, 5 éoliennes | OUI, 6 éoliennes | OUI, 6 éoliennes |

BILAN DU TABLEAU

- À l'état actuel, le seuil n°3 est atteint ;
- À l'état actuel avec les autres parcs éoliens projetés, les seuils n°2 et 3 sont atteints ;
- En considérant l'ensemble du contexte éolien existant et en projet, les seuils n°1, 2 et 3 sont atteints.

o En ne prenant en compte que le contexte éolien actuel, le seuil d'alerte n°3 est atteint ce qui signifie que l'espace de respiration n'est pas suffisant (il est inférieur à 160°). Notons toutefois que cette méthode d'analyse de la

saturation visuelle ne prend pas en compte les masques visuels présents sur le territoire. Ainsi, si l'on considère les trames bâtie et bocagère, les parcs d'Availles-Thouarsais-Irais et de Glénay ne sont pas visibles depuis Enjouran. Seul le parc de Maisontiers-Tessonnière est vraiment visible depuis le bourg, dans des vues proches puisqu'il se situe à moins de 2 km du village. On peut donc considérer que l'espace de respiration est actuellement largement supérieur aux 160° préconisés et qu'il n'y a à ce jour aucun effet de saturation visuelle pour le bourg d'Enjouran.



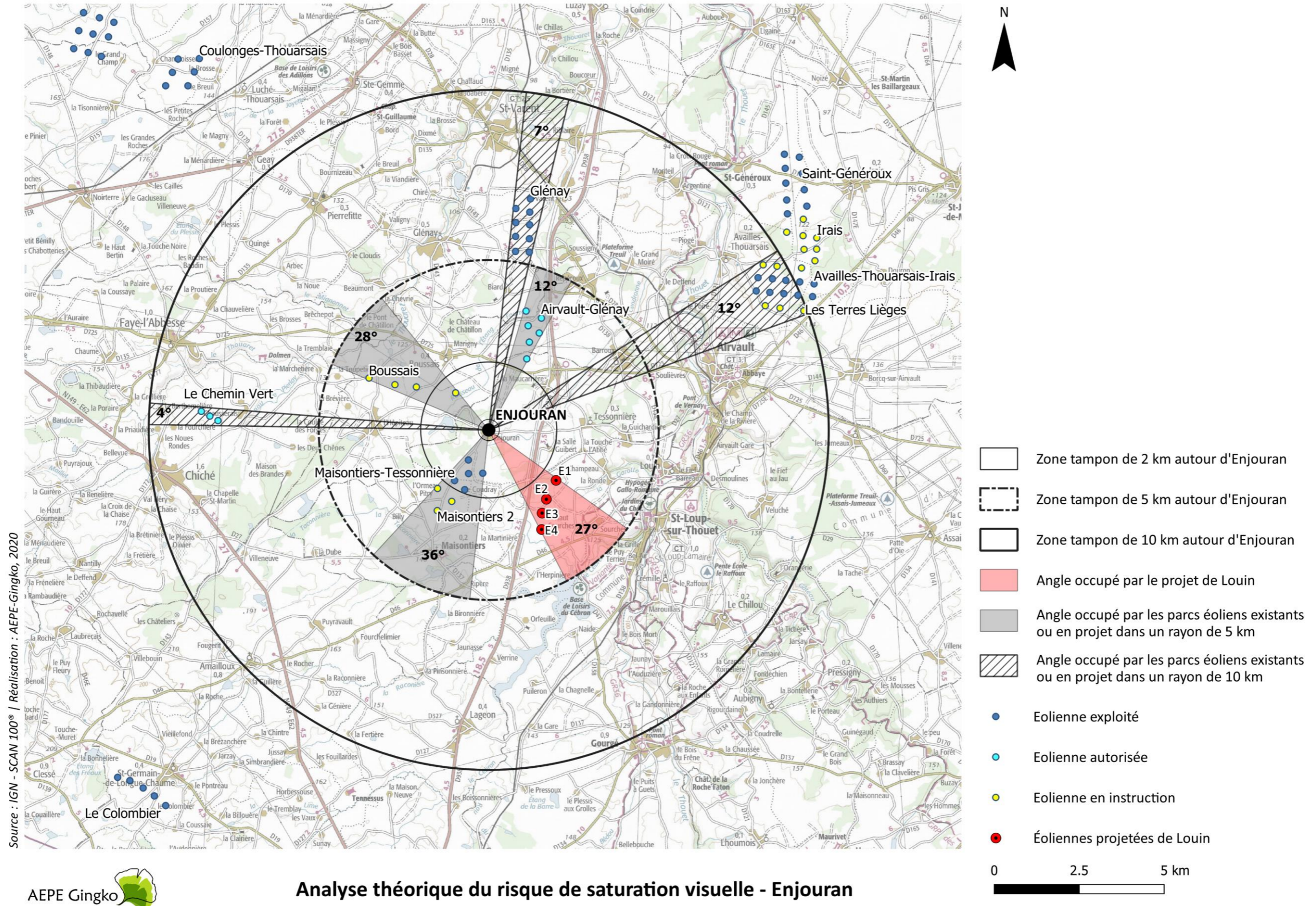
Photo 140 : Perception du parc de Maisontiers-Tessonnière dans des vues proches depuis le bourg d'Enjouran

o Si l'on tient compte de l'état actuel du contexte éolien et que l'on ajoute les autres éoliennes projetées du territoire, le seuil d'alerte n°2 concernant l'indice de densité sur les horizons occupés est atteint ainsi que le seuil n°3 concernant les espaces de respiration. Toutefois, en raisonnant de la même manière que pour le point précédent, toutes les éoliennes présentes sur le territoire ne sont pas visibles ce qui induit un angle visuel occupé par des éoliennes et un indice de densité sur les horizons moindre. De même, l'espace de respiration est en réalité plus élevé que ce qui est présenté dans le tableau d'analyse. Ainsi, en ajoutant les parcs projetés, il n'y a pas de risque de saturation visuelle pour le bourg d'Enjouran.

o Pour finir, en considérant l'ensemble du contexte éolien, en projet ou en exploitation, les 3 seuils d'alerte sont atteints, synonyme de risque de saturation visuelle théorique. D'après la carte page suivante, on voit en effet que les différents parcs se placent tout autour du bourg, ce qui laisse peu d'espaces de respiration. D'ailleurs, le projet de Louin participe à la diminution des espaces de respiration et à l'étirement du motif éolien sur les horizons en se plaçant dans un angle inoccupé par un autre parc. En prenant en compte la végétation et le bâti, les parcs compris dans un rayon de 5 à 10 km autour d'Enjouran ne sont cependant pas ou peu visibles comme décrit précédemment. Ainsi, le risque de saturation visuelle dépend principalement des parcs présents dans un rayon de 5 km autour du bourg, à savoir du parc en exploitation de Maisontiers-Tessonnière, de son projet d'extension, du projet de Boussais, du projet d'Airvault-Glénay et du projet de Louin. Les photomontages n°18 et 19 permettent d'ailleurs d'appréhender les perceptions sur 3 d'entre eux, qui apparaissent tous en vue proche.

Avec la prise en compte de l'ensemble du contexte éolien, on relève donc un risque de saturation visuelle pour le bourg d'Enjouran. Celui-ci est à relativiser du fait de la présence de nombreux masques visuels empêchant souvent de percevoir tous les projets de manière simultanée.


Effets de saturation visuelle sur le bourg d'Enjouran : MODÉRÉ



ANALYSE DU RISQUE THÉORIQUE DE SATURATION VISUELLE SUR LA MAUCARRIÈRE

Photomontages utiles pour analyser la saturation visuelle : n°24 et 29

Tableau 15 - Analyse théorique du risque de saturation visuelle – Village de la Maucarrière

|  Hypothèse fictive : vision panoramique à 360° dégagée de tout obstacle visuel (en réalité de nombreux masques – bâti, végétation... filtrent le regard, voire le bloquent au premier plan) | | | |
|--|-------------|--|--|
| Lieu de vie & d'habitat considéré = village de la Maucarrière | État actuel | État actuel + autres parcs éoliens en projet (autorisés et en instruction) | État actuel + autres parcs éoliens en projet + projet de Louin |
| Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5 km, depuis le centre du village (A) | 22° | 59° | 70° |
| Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km, depuis le centre du village (A') | 36° | 40° | 40° |
| Indice d'occupation des horizons (A + A') | 58° | 99° | 110° |
| Seuil d'alerte n°1 de 120° atteint ? | NON | NON | NON |
| Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire (B), en comptabilisant toutes les éoliennes des parcs distants de moins de 5 km | 11 | 17 | 27 |
| Indice de densité sur les horizons occupés : Ratio nombre d'éoliennes/angle d'horizons (B / [A+A']) | 0,19 | 0,17 | 0,25 |
| Seuil d'alerte n°2 de 0,10 atteint ? | OUI | OUI | OUI |
| Espace de respiration : plus grand angle sans éolienne | 140° | 140° | 98° |
| Seuil d'alerte n°3 atteint si espace de respiration < 160° ? | OUI | OUI | OUI |
| Présence d'éoliennes dans un rayon de 2 km autour du village | NON | OUI, 4 éoliennes | OUI, 4 éoliennes |

BILAN DU TABLEAU

- À l'état actuel, les seuils n°1 et 2 sont atteints ;
- À l'état actuel avec les autres parcs éoliens projetés, les seuils n°1 et 2 sont atteints ;
- En considérant l'ensemble du contexte éolien existant et en projet, les seuils n°1 et 2 sont atteints.

o À ce jour, le seuil d'alerte n°2 concernant l'indice de densité sur les horizons occupés est atteint ainsi que le seuil n°3 concernant les espaces de respiration. Toutefois, en prenant en compte la réalité du terrain, c'est-à-dire la présence de masque visuel sur le territoire, aucune saturation visuelle n'est observée pour ce village.

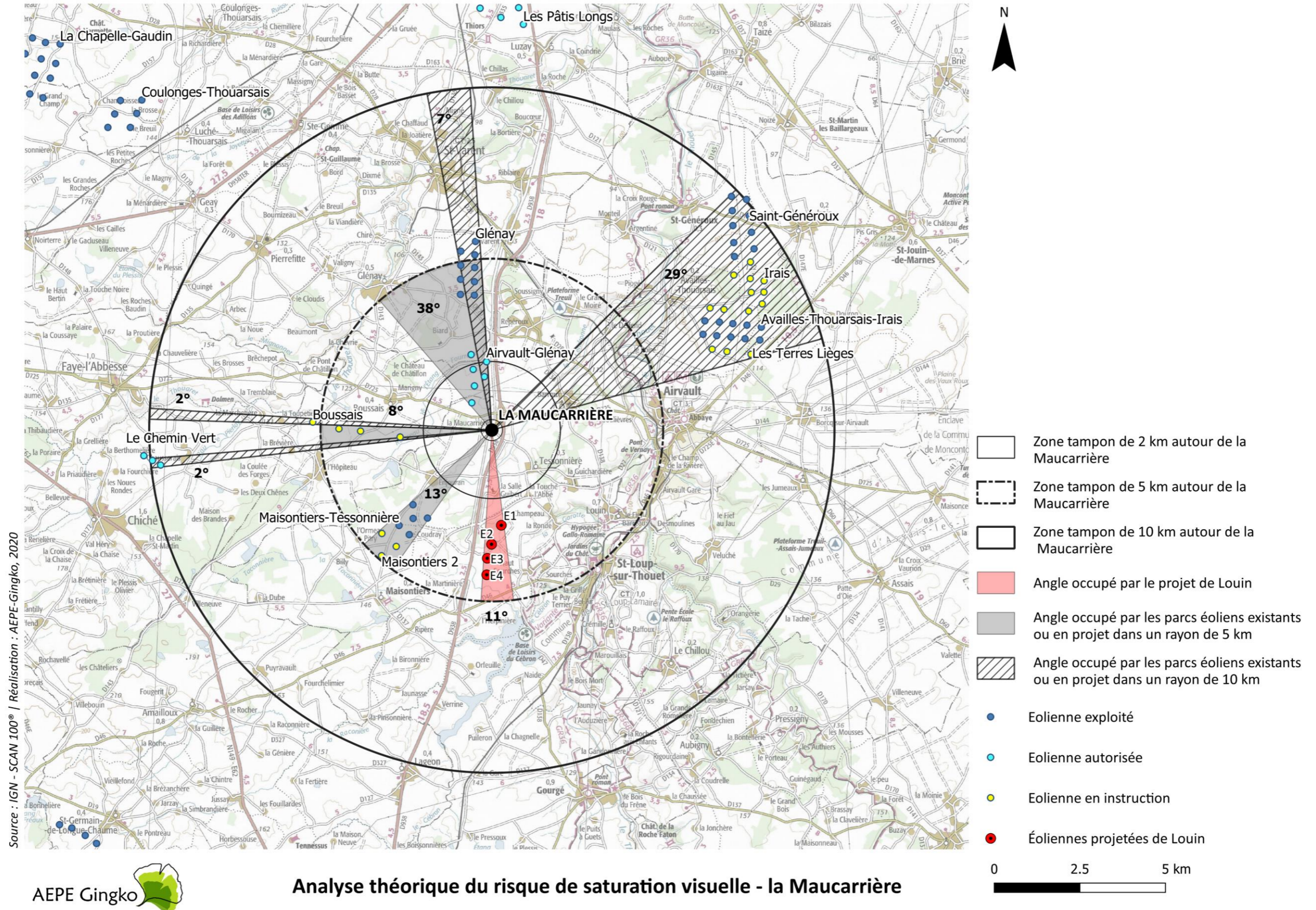
En effet, les parcs présents à plus de 5 km du bourg ne sont pas visibles et les parcs les plus proches (Maisontiers-Tessonnière et Glénay) ne sont que très peu visibles dans des vues ponctuelles et filtrées.

o Si l'on tient compte de l'état actuel du contexte éolien et que l'on ajoute les autres projets éoliens du territoire, les seuils d'alerte n° 2 et 3 sont atteints. Toutefois, comme évoqué au point précédent, la plupart des parcs en exploitation pris en compte dans cette analyse ne sont en réalité pas ou très peu visibles, depuis ce village. Ainsi, en ajoutant les parcs autorisés ou en instruction, il n'y a pas de risque de saturation visuelle pour le bourg de la Maucarrière.

o Pour finir, en considérant l'ensemble du contexte éolien, en projet ou en exploitation, les seuils d'alerte n°2 et 3 sont atteints. Cependant, en raisonnant de la même manière que pour le point précédent, ce risque est à relativiser du fait de la présence de masques visuels non pris en compte dans cette méthode d'analyse. Tout d'abord, les parcs qui s'ajoutent à plus de 5 km du bourg ne seront pas visibles. De même, au vu de la configuration de la Maucarrière, le projet de Bousais ne sera que très ponctuellement visible et dans un angle de vue très étroit. Le risque de saturation visuelle ne concerne donc principalement que le projet de Louin qui occupe un angle visuel aujourd'hui exempt d'éoliennes (visibilité depuis le village : voir photomontages n°24 et 29) et le projet d'Airvault-Glénay qui vient s'implanter très proche au nord du bourg. Ces deux parcs se placent dans des angles de vue bien différents et ne sont donc pas visibles simultanément, et ils occupent chacun un angle de vue réduit.

Avec la prise en compte de l'ensemble du contexte éolien, on relève donc un risque théorique de saturation visuelle pour le bourg de la Maucarrière. Cette analyse ne reflète toutefois pas la réalité et en s'appuyant sur l'expérience du terrain, on note un risque de saturation faible pour ce lieu de vie.

Effets de saturation visuelle sur le bourg de la Maucarrière : FAIBLE



ANALYSE DU RISQUE THEORIQUE DE SATURATION VISUELLE SUR LES HAMEAUX DU COUDRAY ET DU LOGIS

Photomontage utile pour analyser la saturation visuelle : n°05

Au vu de la proximité géographique des hameaux du Coudray et du Logis, ils sont ici étudiés conjointement.

Tableau 16 - Analyse théorique du risque de saturation visuelle – Hameaux du Coudray et du Logis

| Hypothèse fictive : vision panoramique à 360° dégagée de tout obstacle visuel (en réalité de nombreux masques – bâti, végétation... filtrent le regard, voire le bloquent au premier plan) | | | |
|---|------------------|--|--|
| Lieu de vie & d'habitat considéré = hameaux du Coudray et du Logis | État actuel | État actuel + autres parcs éoliens en projet (autorisés et en instruction) | État actuel + autres parcs éoliens en projet + projet de Louin |
| Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5 km, depuis le centre du village (A) | 44° | 91° | 151° |
| Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km, depuis le centre du village (A') | 13° | 15° | 15° |
| Indice d'occupation des horizons (A + A') | 57° | 106° | 166° |
| Seuil d'alerte n°1 de 120° atteint ? | NON | NON | OUI |
| Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire (B), en comptabilisant toutes les éoliennes des parcs distants de moins de 5 km | 5 | 15 | 19 |
| Indice de densité sur les horizons occupés : Ratio nombre d'éoliennes/angle d'horizons (B / [A+A']) | 0,09 | 0,14 | 0,11 |
| Seuil d'alerte n°2 de 0,10 atteint ? | NON | OUI | OUI |
| Espace de respiration : plus grand angle sans éolienne | 214° | 196° | 120° |
| Seuil d'alerte n°3 atteint si espace de respiration < 160° ? | NON | NON | OUI |
| Présence d'éoliennes dans un rayon de 2 km autour du village | OUI, 5 éoliennes | OUI, 8 éoliennes | OUI, 12 éoliennes |

BILAN DU TABLEAU

- À l'état actuel, aucun seuil n'est atteint ;
- À l'état actuel avec les autres parcs éoliens projetés, le seuil n°2 est atteint ;
- En considérant l'ensemble du contexte éolien existant et en projet, les seuils n°1, 2 et 3 sont atteints.

o À ce jour, aucun seuil d'alerte n'est atteint supposant qu'aucune saturation visuelle n'est observée sur les hameaux du Coudray et du Logis.

o Si l'on tient compte de l'état actuel du contexte éolien et que l'on ajoute les parcs autorisés ou en instruction, le seuil d'alerte n°2, concernant l'indice de densité sur les horizons occupés, est atteint du fait de la présence des parcs de Maisontiers 2 et d'Airvault-Glénay qui viennent s'installer dans des angles aujourd'hui inoccupés par l'éolien.

o Pour finir, en considérant l'ensemble du contexte éolien, en projet ou en exploitation, les 3 seuils sont atteints supposant un effet de saturation visuelle. En effet, le projet de Louin vient s'implanter dans un angle visuel jusqu'alors non occupé par le motif éolien ce qui diminue les espaces de respiration. Notons de plus que le parc de Maisontiers-Tessonnière et le projet de Louin sont tous deux disposés de manière à occuper un angle visuel large (ils se placent parallèlement au village). Toutefois, en prenant en compte la présence de masques visuels, seule l'extension du parc de Maisontiers-Tessonnière aura un impact visuel supplémentaire sur ces lieux de vie puisque les parcs en projets de Boussais et d'Airvault-Glénay ne seront pas visibles depuis les hameaux. Les résultats de l'analyse théorique de la saturation visuelle sont donc à relativiser. Notons en revanche que l'ensemble des éoliennes perçues depuis le Coudray et le Logis se placent dans un rayon de 2 km et ont une prégnance certaine.

L'expérience du terrain démontre que toutes les éoliennes prises en compte dans l'étude de saturation ne sont pas forcément visibles depuis les hameaux du fait de la présence de différents filtres visuels. Cela n'empêche toutefois pas d'avoir un risque de saturation visuelle puisque le parc de Maisontiers-Tessonnière, son extension et le projet de Louin se placent dans des vues proches et occupent des angles visuels larges.

Le fait de n'envisager l'implantation des éoliennes que du côté est de la zone de projet, conformément aux préconisations paysagères faites dans l'état initial, a permis d'atténuer les effets de saturation visuelle sur ces hameaux en éloignant le motif éolien des habitations.

Effets de saturation visuelle sur les hameaux du Coudray et du Logis : MODÉRÉ